

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 19 | ABSENTS EXCUSÉS 04 | VOTANTS 22

**OBJET : N° L 23-04/32-03/FI REPRISE DES RESULTATS**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 19 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

**Etaient présents** : MM. Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Josiane ROCHE, Philippe BRIMALDI, Florence JOST, Fernand ESCALIER, Christine JOUANNO, Sylvie LAFAGE, Hicham TARZA, Sophie SEIGUE, Patrick TRACHET, Saliha EL AMRANI, Quentin CHIQUET FERCHAUD, Pierre MEUNIER, Nicole CAMPANER, Jean-Pierre DORIAN, Gérard FERAUDET, Patricia COURANJOU, Jean-Luc BELLEINGUER.

**Etaient absents excusés** : Josette DANIEL donne procuration à Jean-Claude DUCOUSSO, Valérie LEVERNIER donne procuration à Jacques BREILLAT, Séverine DECROCK donne procuration à Hicham TARZA. Jean-François LAMOTHE.

*Le scrutin a eu lieu, M. Quentin CHIQUET FERCHAUD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

M. le Maire signale que les articles L. 2311-5 et R. 2311-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient la reprise anticipée des résultats avant l'arrêté du compte de gestion et l'adoption du compte administratif d'un exercice. Il rappelle qu'un précédent Conseil Municipal a arrêté les résultats de la gestion 2022 de façon anticipée, et qu'il convient après le vote du Compte Administratif d'affecter définitivement les résultats.

M le Maire précise que les restes à réaliser (dépenses et recettes d'investissement engagées en 2022 mais non réalisées au 1<sup>er</sup> janvier 2023) sont pris en compte dans le calcul de l'affectation des résultats.

M le Maire présente les résultats de l'exercice 2022, qui sont conformes aux résultats anticipés présentés précédemment au Conseil Municipal.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	RESULTATS PROPRES A L'EXERCICE 2022	3.199.509,03	3 662 790,14	463.281,11
	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES (ligne 002 du BP)		199.000,00	199.000,00
	RESULTATS A AFFECTER	3.199.509,03	3.861.790,14	662.281,11
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	RESULTATS PROPRES A L'EXERCICE 2022	640 640,84	1 413 862,40	773 221,56

**Ville de Castillon-la-Bataille**  
**Extrait du registre des délibérations du**  
**Conseil Municipal – Séance du 24 avril**  
**2023**

	SOLDE ANTERIEUR REPORTE (ligne 001 du BP)	838.348,18		-838.348,18
	SOLDE D'INVESTISSEMENT CUMULE	1 478 989,02	1 413 862,40	-65.126,62

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	Reports 2022 de la section d'invest. (restes à réaliser)	974.816,01	877.836,11	-96.979,90
-------------------------------------	-------------------------------------------------------------	------------	------------	------------

Il propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

Résultat cumulé de la section de fonctionnement au 31-12-2022	662.281,11
Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement au 31-12-2022	-65.126,62
Besoin de financement de la section d'investissement	162.106,52
Couverture du besoin de financement 2023 (compte 1068)	162 106 ,52
Dotation complémentaire en réserve ( compte 1068 )	174,59
Résultat de fonctionnement cumulé reporté au BP 2023 (R002)	500.000,00
Solde d'investissement cumulé reporté au BP 2023 (D001)	65.126,62

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE, avec 20 voix pour et 2 absentions, d'affecter les résultats de la gestion budgétaire 2022 selon la répartition indiquée.**

- **D'affecter 162.281,11€ en réserve de la section d'investissement pour l'exercice 2023**
- **De reporter 500.000,00€ d'excédent sur l'exercice 2023**

*Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En Sous-Préfecture le  
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre  
des délibérations du Conseil Municipal

Le 24 avril 2023  
Le Maire  
**Jacques Breillat**

